

le trait ***** ***** d'union



Bulletin Municipal 1984

de SAUGNAC & CAMBRAN ***

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
- <u>LE MOT DU MAIRE</u>	1
- <u>NOTRE VILLAGE</u>	2
. Un peu d'histoire...	
. Un peu de géographie...	
- <u>INFORMATIONS MUNICIPALES</u>	
. Réalisations 1984	8
. Projets 1985	9
. Réorganisation bâtiments communaux	10
. Budget	12
. Impôts locaux	13
. Bureau Aide Sociale	16
- <u>LA VIE DES ASSOCIATIONS</u>	
. ACCA	17
. Amicale 3 ème âge	18
. Entente saugnacaise : Section Basket	20
. Entente Saignacaise : Section Tennis	22
. Association de Gymnastique Volontaire	23
. Comité des Fêtes de Saignac et Combran	24
. Fédération des Parents d'Elèves	25
. Elan Saignacais	26
. FNACA	28
. MODEF	31
- <u>EN BREF</u>	32
- <u>ETAT CIVIL</u>	33

LE MOT DU MAIRE...

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

pour son premier anniversaire, notre "Trait d'Union" se porte bien. Son augmentation de volume en témoigne bien que les impératifs budgétaires aient freiné l'élan de ceux qui veillent sur lui et sur votre information.

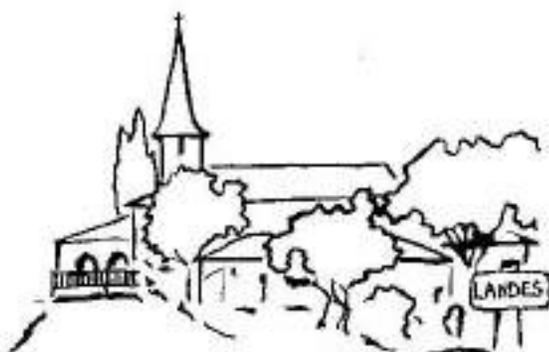
Le nombre d'exemplaires s'accroît aussi. Plusieurs nouvelles familles sont déjà installées au lotissement de la Lande et elles devraient être beaucoup plus nombreuses à la fin de la prochaine année. Réjouissons nous, dans un monde en crise et en mutation, dans un département où il faut combattre avec persévérance pour éviter la désertification de plusieurs cantons, d'avoir la chance de vivre dans un village en expansion.

Ce développement ne va pas sans problèmes de croissance, sans transformations nécessaires. Le Conseil que j'ai l'honneur de présider en a conscience et fait face à ses responsabilités avec enthousiasme. Mais il a la volonté de travailler en collaboration avec l'ensemble de la population, donc de tout vous expliquer.

Maîtriser le développement de notre village pour qu'il reste et qu'il soit plus encore une communauté harmonieuse au milieu des arbres et des champs, c'est l'affaire de nous tous -



* NOTRE VILLAGE *



* Un peu d'Histoire

Sagnac et Cambron est une commune en expansion constante grâce à plusieurs lotissements et les nouveaux Sagnacais, tout comme ceux qui ont ici leurs racines depuis longtemps, aimeront peut-être connaître un peu l'histoire de leur village.

La commune est née de la réunion de deux paroisses : Arzet et Sagnac qui, très tôt, ont formé "la communauté de Sagnac et Arzet." (vers 1500 environ.) En 1824, la paroisse de Cambron a demandé à rejoindre Sagnac, la commune prenant alors son nom actuel.

Sagnac tire probablement son nom de sa (sagu, sel en gascon) et Aq, eau, la région abondant en sources d'eau salée.

Arzet viendrait d'argile, ou d'arr, plateau élevé.

Cambron, c'est le "cam de branes" (champ de bruyères, abrégé sur ces terrains sablonneux).

Le site de Sagnac fut peuplé très tôt, dès la préhistoire. On a retrouvé à Arzet des objets en pierre taillée et polie et à Oro des résidus de bijoux et d'objets en bronze.

Plus tard, les Romains l'occupèrent (vestiges d'un camp à Cambron rasés en 1900). Au moyen-âge déferlèrent des hordes d'envahisseurs : Francs, Normands, Arabes. Longtemps disputée entre la France et l'Angleterre, l'Aquitaine revint au roi de France Charles VII en 1453. Au 16^{ème} siècle, nouveau cortège de destructions et d'atrocités avec les guerres de religion : la région fut dévastée par les soldats protestants de Jeanne d'Albret. Un relevé de l'évêché d'Aire nous apprend que sur 223 églises, 22 seulement furent épargnées. (1570) La chapelle d'Arzet fut probablement détruite à cette époque.

L'église de Sagnac qui date du 11^{ème} siècle résista mais dut être restaurée.

L'église de Cambron, en ruines, sera vendue en 1835 et servira à la construction de maisons. Au milieu de tous ces carnages, les habitants survivaient en se terrant dans d'épais rochers. De précieuses indications sur la vie au 16^{ème} siècle nous sont données par un parchemin de cette époque où l'on parle des "statuts de Sagnac et Arzet". Les habitants gardaient (et même au XVII^{ème} siècle) une autonomie surprenante, s'administraient eux-mêmes !

Les propriétaires des domaines ruraux, appelés Copaxaniers, pouvaient avoir plusieurs propriétés qu'ils exploitaient eux-mêmes ou faisaient travailler par des métayers. En 1770, ils étaient 49 à Sagnac et Arzet. On distinguait trois sortes de maisons :

1^o Le copaxail qui désigne à la fois l'exploitation et l'habitation d'un propriétaire,

2^o L'Ariton, bâti sur un terrain pris sur un Copaxail,

3^o Le Nouelin, bâti sur un fonds pris sur les communes, par exemple : Ouzoubieilh est un "Ariton" de "Muhé", "Aurissalot", "Compas", sont des Nouelins ; quant au château, on cite un "Castrum de Sagnac" dès 1281 et au 14^{ème} siècle une lettre d'Édouard II est adressée au "Seigneur d'Oro". Le château actuel fut construit vers 1750.

Les statuts montrent qu'outre l'élevage (vaches, boeufs, volailles, porcs), les paysans pratiquaient la polyculture. Chaque ferme avait un âne et une voiture légère. On semail un peu de froment, du seigle et surtout du mil et du pois. Le mil se conservait fort longtemps, avantage qui permettait d'en garder pour les années de disette. Le maïs, introduit vers 1690, fut très apprécié. On fit de sa farine une sorte de pain : la "mêture", et une bouillie cuite à l'eau que l'on consommait avec du lait, "l'escrator". La culture de la vigne était florissante à Arzet. Peu de rendement, mais bonne qualité : le "Piquepail" et le "maustron" étaient réputés et vendus, les métayers buvant de l'eau coupée de vinaigre. La vie aurait été acceptable sous les invasions continuelles et les catastrophes naturelles qui accablèrent les habitants : en 1693-94 il y eut une grande famine due à des conditions météorologiques catastrophiques, ainsi que durant le terrible hiver de 1709 où le bay gela ! Sans parler des épidémies qui s'abattaient sur les troupeaux, et,

bien plus grave, la peste qui à plusieurs reprises décima les populations. Nous voilà donc au seuil de la révolution où Jacques-François de Borck d'Oro, (cousin de Charles de Borck, mathématicien et navigateur célèbre dans la région) qui fit construire le château d'Oro, échappa de peu à la guillotine. La suite est plus connue et nous espérons que les Saignonnais auront appris certaines choses qu'ils ignoraient dans cette tranchée d'histoire de notre commune, résumée grâce aux recherches d'au Fouad de Mazé.

* Un peu de Géographie.....

Notre commune, que traverse le Lay de France, se trouve à 12 mètres au-dessus du niveau de la mer et est entourée par sept villages : Nirrosse, Ambrasse, Sort-en-Chalosse, Nimbaste, Bénesse-lès-Izar, St Fandelon et Fueillon. Elle s'étend sur un peu plus de 1388 hectares.

Malgré les profonds changements d'urbanisme de ces dernières années, elle reste à vocation rurale : les terres cultivées représentent en effet 51,20 % de sa superficie, soit 680 hectares. Les surfaces boisées occupent 493 hectares, soit 37,17 %. A cela il faut ajouter 36 hectares de landes et 28 hectares de jardins. Quant aux 97 hectares restants, il s'agit de maisons d'habitation (environ 330), de bâtiments, et de routes. Celles-ci sont des voies communales sur 13 km 238, des voies départementales sur 12 km 634, et des chemins ruraux.

Parlons plus longuement de notre forêt communale qui avec ses 116 hectares (8 % de la surface totale) occupe une place toujours très importante dans l'économie de la Commune.

Dans le passé, elle en était la principale source de revenus : le produit de la vente de ses coupes alimentait le budget, les habitants en tiraient régulièrement du bois de chauffage, et jouissaient sous certaines conditions du parcours d'animaux, bêtes à cornes ou porcs pour la glandée.

C'est donc à tout un passé, intimement lié à la vie des Saignonnais d'alors, qu'appartient son histoire, ou ses histoires : histoires de palombières (déjà), de champignons, etc.... En 1893, un incendie dû à une imprudence, ravagea le plateau de la forêt d'Arzet. Signalons aussi le terrible cyclone de février 1915 et, plus près de nous, la tempête de décembre 1976 qui obligea à raser le plateau d'Arzet, replanté en pins en 1982 et 83.

Actuellement, la forêt est divisée en 14 cantons numérotés : 1 Campagne ; 2, 5, 6, Lesté et Arzet ; 3, 4, 12, 13 et 14 Arzet ; 7 Jaurr ; 8 l'Eglise ; 9, 10 et 11 Ambron. L'essence dominante est le chêne sur 85 hectares, soit 73,58 % de la surface (parcelles 1 à 8, 10 et 11) ; puis vient le pin sur 27 hectares (23 %) aux parcelles 12, 13 et 14 ; enfin les peupliers, à la parcelle 9, sur 4 hectares (3,37 %). Ceci est le parcellaire théorique ; il convient d'y ajouter un élot de sapins Douglas parcelle 12, quelques peupliers dans les parcelles 2 et 11, et une expérience de diverses variétés de chênes d'Amérique sur 1 hectare de la parcelle 14.

Avec l'évolution des techniques la forêt est devenue une culture ; l'évolution s'est également faite dans le domaine de l'entretien par la mécanisation. C'est là qu'intervient l'Office National des Forêts. La forêt appartient à la commune mais elle en a confié la direction à l'ONF et à ses divers services. Le rôle de l'ONF est de surveiller la forêt, d'y assurer l'ordre, de prévoir par un plan de gestion renouvelable l'entretien, les coupes, les plantations, l'assainissement, de programmer des travaux annuels.

Ses services préparent également des dossiers plus techniques (subventions) et estiment les lots pour les ventes annuelles. Par la compétence qu'il apporte, l'ONF joue donc un rôle très étendu et précieux pour le Conseil Municipal : tous deux œuvrent ensemble en étroite collaboration en essayant de respecter le programme tracé.

Si la forêt procure des revenus, elle occasionne aussi des dépenses : ainsi 8 % du produit de ses ventes sont affectés annuellement aux travaux d'entretien et d'équipement.

Cette année et l'an dernier, nombreux ont été les Saignacois à exploiter du bois de chauffage pour leurs besoins personnels. Cette occasion ne se représentera sûrement pas de si tôt puisque'elle a été provoquée par des circonstances imprévues : l'échec sur cette parcelle de la régénération des chênes, envisagée voici 30 ans ; pourtant un rapport de l'ONF datant de 1972 mentionnait : "Forêt impénétrable, chêne très abondant avec des proportions de 80 %". L'abandon total de cette parcelle aura ainsi permis aux autres essences de croître, allant jusqu'à étouffer les jeunes chênes et les faire périr. Beaucoup de temps perdu, hélas, mais surtout un gros investissement l'an prochain..

Voilà pour cette présentation de notre forêt, qui nous a semblé nécessaire pour les nouveaux Saignacois et n'aura peut-être pas été inutile pour les anciens. Un nouveau plan de gestion étant à l'étude, nous donnerons des détails plus techniques dans le "Travail d'Union 1985".

Nous terminerons cet aperçu sur Saignac et Cambon par quelques indications sur sa population. Nous sommes aujourd'hui 1017 : 534 femmes et 483 hommes. Les jeunes de moins de 20 ans (nés en 1965 et après) sont 256 (129 filles, 127 garçons); il est à noter qu'ils sont bien plus nombreux dans la tranche d'âge 10-20 ans que dans celle des 0-10 ans : 160 contre 96 ! Cette chute, que l'on constate d'ailleurs partout, est réellement inquiétante : 17 enfants seulement pour les trois dernières années, chiffre très inférieur à celui de la seule année 1973 : 24 !

Chez les plus âgés, nous comptons 215 habitants de plus de 60 ans, 150 ayant dépassé les 65 ans et 35 les 80 ans.

En 1984, 48 personnes ont quitté la commune alors que 64 s'y sont installées. Avec le lotissement "La Lande" ce chiffre sera sans nul doute bien plus important en 1985, et notre population va monter en flèche !... Nous aurons certainement l'occasion d'en parler.

Informations Municipales

réalisations 1984

Il serait vain de vouloir dresser ici le catalogue exhaustif de tout ce qui a été fait au cours de l'année, l'action municipale étant un tissu de petites actions accomplies jour après jour. Contentons-nous de rappeler, par grands chapitres, les principales réalisations 1984.

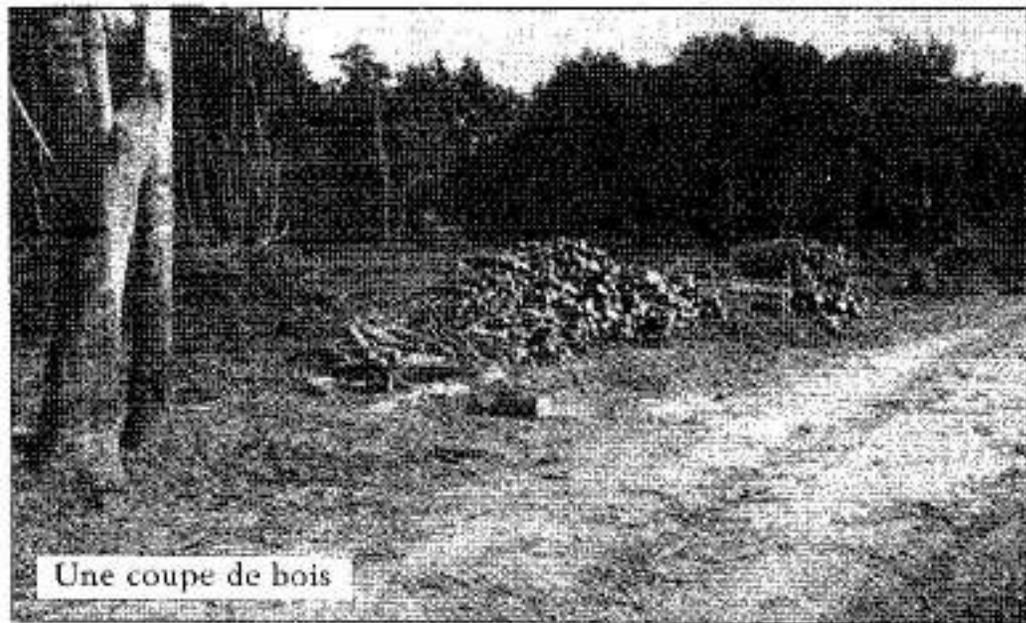
FORET

A la parcelle 1 (Campagne) le débroussaillage mécanique dans l'interligne a été achevé et il a été procédé au dégagement manuel des lignes de jeunes chênes sur 1 hectare.

Les parcelles 10 et 11 (Cambran) ont été débroussaillées mécaniquement sur les 19 hectares, et les peupliers de la parcelle 11 élagués.

A Arzet, aux parcelles 13 et 14, on a procédé à l'écrasement et au broyage mécaniques sur l'interligne des semis de pins (11 hectares). Les lignes de jeunes pins ont été dégagées manuellement par les deux cantonniers communaux.

Enfin à la parcelle 8 (de l'église) des travaux d'accès ont été réalisés : des pistes et des ponts ont été créés en vue de l'exploitation du bois de chauffage par les particuliers. En effet, cette année encore, les habitants de la commune ont pu bénéficier de la vente de bois à un prix intéressant. Quatre-vingts familles ont saisi l'occasion qui leur était offerte.



Une coupe de bois

VOIRIE:

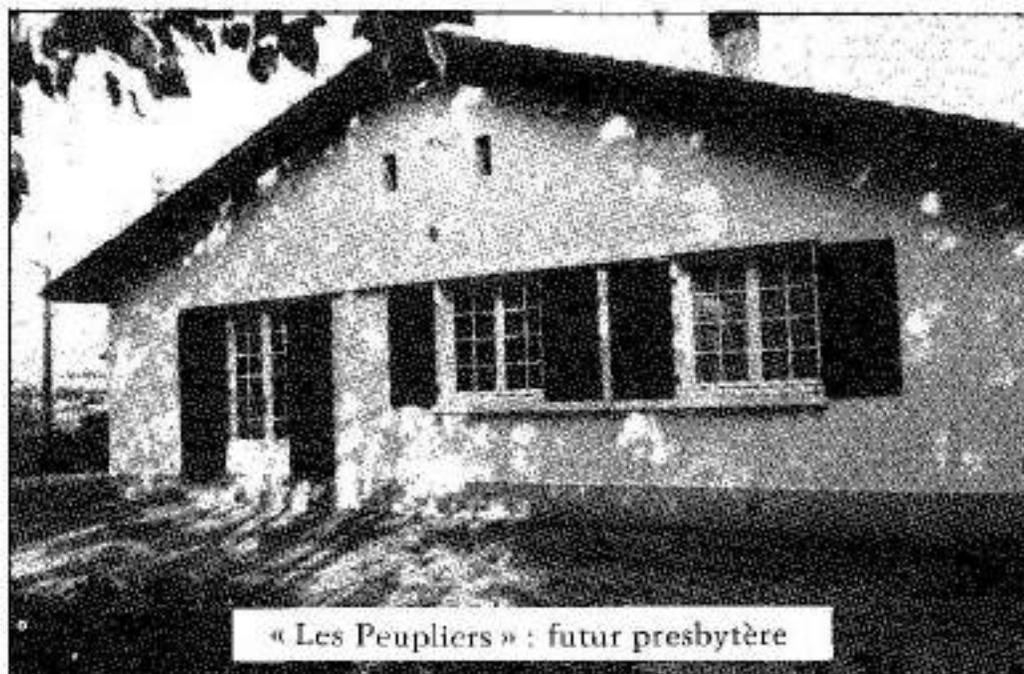
Le chemin de Hitte et celui de Ste Marie (pour lequel il a fallu reprendre la procédure de cession, en sommeil depuis 10 ans) ont été classés dans la voirie communale.

Outre le chemin de Ste Marie dont le goudronnage avait été prévu, celui du Mouliet et la route de l'Orée du Bois ont également été goudronnés. Cette dernière, pourtant récente, était en fort mauvais état. C'est pourquoi, à l'avenir, la municipalité fera preuve d'extrême prudence quand il s'agira, au terme des quatre années réglementaires, de prendre en charge les voies des lotissements privés. En outre, deux kilomètres de fossés ont été curés.

BÂTIMENTS

Le sol de la salle polyvalente s'étant très rapidement dégradé à la suite d'une mal-foçon, il a été nécessaire de procéder à sa réfection. L'entreprise responsable ayant accepté de prendre à sa charge la remise en état, le Conseil Municipal a décidé de faire revêtir le sol de deux couches de peinture résinique (coût : 40 000 francs). Cet investissement supplémentaire devrait permettre d'éviter toute nouvelle détérioration.

Par ailleurs, la commune a acquis, au prix de 360 000 Francs, la maison "Les Peupliers" en vue d'en faire le nouveau presbytère (voir, sur ce sujet, l'article "Réorganisation des bâtiments communaux").



« Les Peupliers » : futur presbytère

EQUIPEMENT

- Un tracteur de 24 CV et la tondeuse qui s'y adapte ont été achetés, ainsi qu'une petite tondeuse pour les surfaces de faible importance (coût total : 52 000 Francs).
- Grâce au concours de bénévoles, des gradins ont été installés à la salle polyvalente, et une scène a été fabriquée.
- Quarante tréteaux ont été achetés, des porte-vélos installés devant la poste et la salle polyvalente, et des tables de ping-pong commandées.
- Les cloches ont maintenant un programmeur. La paroisse a participé à l'achat par un don de 10 000 francs.
- La mairie s'est équipée d'une machine à écrire électronique.
- Un lampadaire supplémentaire a été placé au lotissement Planté, un autre à la croix de Cambran (pour ce dernier, de sérieuses difficultés ont été rencontrées pour son branchement). En ce qui concerne le réseau

électrique, son entretien sera désormais assuré par le Service départemental d'électrification des Landes, la commune y ayant adhéré.

TRAVAUX DIVERS

Il a été procédé à des renforcements électriques aux postes de Clairine et de Diouzeyre.

Le joug métallique des cloches et le roulement à billes ont été réparés (coût total, avec le programmeur : 25 600 F), ainsi que le plancher du clocher.

Avec l'aide de bénévoles, le monument aux morts et les croix du bourg ont été rénovés, les murs de clôture des écoles ont été nettoyés. une partie de la cour de l'école maternelle a été goudronnée afin que les plus jeunes puissent être initiés au code de la route.

Divers travaux d'entretien ont été effectués aux écoles.

PERSONNEL COMMUNAL

Mesdames DESCAZAUX et DUFOURCOQ, et Monsieur GAILLARDET (à mi-temps) ont été titularisés.

Les deux cantonniers ont passé le permis poids lourds.

VIE COMMUNAUTAIRE

En début d'année, une réception a été organisée pour remercier les bénévoles qui, courant 1983, ont participé à divers travaux pour la commune.

Afin de féliciter les sportifs particulièrement valeureux, le Conseil Municipal les a réunis au cours d'un apéritif d'honneur.

La Fête des Mères a été de nouveau l'occasion d'inviter toutes les mères du village à un goûter amical.

Enfin, comme prévu en 83, une subvention de 15 % a été accordée pour la classe de neige.

CADRE DE VIE

Grâce à la détermination de la municipalité, l'affaire du ruisseau de Lecouture a enfin trouvé un aboutissement : il a été curé par les différents propriétaires.

Nous avons essayé cette année de poursuivre l'effort de fleurissement entrepris en 1983. Pour agrémenter notre bourg, nous avons planté des mille-pertuis sur la pente devant l'école maternelle, garni des jardinières installées par des bénévoles dévoués, à qui nous témoignons toute notre gratitude.

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent bulletin, un concours local de fleurissement a été organisé. Le jury était composé de membres extérieurs au Conseil Municipal :

Mmes BOISELLE Georgette, CASTAGNET Simone, LABASTIE Marthe, LACASSAIN Yvette, LAMOLIATE Jeanine et M. LALANNE Christian, dont nous avons pu apprécier les compétences, et que nous remercions pour leur étroite collaboration, et d'une commission municipale : Mmes BOURDENX Danielle, DUTILH Rose-Marie, LALANNE Mireille, M. BARGELES Gaston.

25 inscrits !...

Faire un choix n'a pas été chose facile !...

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Maisons fleuries : 1er prix

2ème prix
3ème prix
4ème prix

LABOURDETTE, au bourg
GUILHEMJOUAN, "Ponchon"
GUIRAUTON, route de Cambran
LAVIGNE, lotissement Planté

Façades fleuries: 1er prix

LACASSAIN, au bourg

Fermes fleuries : 1er prix

2ème prix

HUGJET, "Cazaoubieil"
AUDE, à Arzet

Les prix (arbustes décoratifs, plants de fleurs ou vasques) ont été remis au cours d'une réception amicale courant septembre.

Nous félicitons les heureux gagnants et encourageons tous les Sagnacais à poursuivre l'embellissement de leurs maisons, ce qui rendra notre village encore plus accueillant.

Rendez-vous à l'année prochaine !



Une belle ferme fleurie

projets 1985

Ce que nous envisagions de réaliser en 1984 l'a été en grande partie mais des circonstances imprévues (la mise en vente de la maison "Les Peupliers" par exemple) ont conduit la municipalité à faire des choix, à différer certaines réalisations. Cela ne signifie pas pour autant que nous y avons renoncé : ainsi, l'aire de jeux pour nos enfants sera aménagée dans le courant de l'année.

En ce qui concerne la voirie, nous avons pris en 1984 de l'avance sur notre programme : l'effort sera néanmoins poursuivi : en 1985, la voie communale n° 203 (à Arzet) sera goudronnée. Au moment où nous écrivons ces lignes, rien d'autre n'est décidé car la concertation avec les Ponts et Chaussées n'a pas encore eu lieu.

Les travaux du chemin de Bouhében qui mène au bois de Cambran, prévus pour 1984, devraient être effectués courant 1985 : s'ils ont été reportés, c'est qu'un dossier a été établi afin d'obtenir une subvention de l'Office National des Forêts.

Pour ce qui est de la forêt elle-même, le plan des travaux de l'ONF ne sont pas connus pour l'instant. Il est cependant possible de prévoir : le repiquage de jeunes plants dans les manques, aux parcelles 13 et 14 d'Arzet, qui sera effectué par les deux cantonniers ; la fin de la coupe rase et la mise en état pour procéder à la plantation de chênes, parcelle 8. Enfin, dans le cadre du SIVU, des fossés seront curés à Cambran, aux parcelles 9, 10, et 11.

Au cours de l'année 1985, nous allons consentir un effort tout particulier dans le domaine des bâtiments communaux : d'une part leur réorganisation va pouvoir être entreprise, notamment avec l'aménagement du nouveau presbytère, d'autre part une cuisine va être construite à la salle polyvalente, dans le prolongement des vestiaires. Le permis de construire a été obtenu, les travaux peuvent commencer. Par ailleurs nous avons l'intention d'aménager un parc au centre du bourg.

Certains trouveront peut-être la liste de nos projets trop courte... mais leur réalisation entraînera des dépenses importantes, et il convient de se montrer raisonnable. Néanmoins il est évident que, si nous le pouvons, nous ferons plus encore tout en veillant aux deniers publics.

REORGANISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal a pris cette année, à propos des bâtiments communaux, des décisions très importantes.

Motivées par des circonstances imprévues, elles ont remis en cause le programme municipal 84 et même des 6 années de mandat.

DES PROBLEMES

Celui de l'exigüité de la Mairie est posé depuis longtemps. Réduite à un escalier et à une pièce d'environ 30 m², notre Maison Commune doit pourtant abriter Secrétariat, documents administratifs, archives, réunions de Conseil et de Commissions, mariages, etc... L'augmentation rapide de notre population, les tâches supplémentaires liées à la décentralisation aggravent encore cette situation.

Plus récemment, l'absence d'une véritable salle de réunions a été également ressentie. La vie associative est de plus en plus riche dans le village et la cantine scolaire, dont ce n'est pas la destination, ne peut suffire à abriter toutes les activités. Les membres de l'Association du 3^e Age ne peuvent se retrouver régulièrement. La création d'une bibliothèque, de clubs pour les jeunes n'ont pu aboutir faute de place. C'est pour combler cette lacune que le Conseil avait prévu en 83 de construire une grande salle attenante à celle des Sports.

De plus, et dans un avenir très proche, l'augmentation démographique rendra probablement nécessaire une nouvelle salle de classe.

DES SOLUTIONS...

Les municipalités précédentes avaient bien sûr réfléchi à ces problèmes. Une solution était envisagée : la commune possède un Presbytère ancien, mais très vaste et pourvu d'un grand jardin en plein coeur du Bourg.

Cet important immeuble aurait pu tout arranger, mais il fallait abriter la cure en la maintenant à proximité de l'Eglise, soit en construisant un nouveau presbytère de dimensions plus modestes (mais où?) soit en achetant une maison en bon état dans le bourg.

L'ACHAT DE LA MAISON "LES PEUPLIERS"

Début 84, une maison était mise en vente à 150 m de l'Eglise de type P5 avec garage et un grand appentis, sur 1500 m² de terrain.

Réuni d'urgence, le Conseil a examiné le problème. Conscient des risques, et notamment du fait que le déménagement d'un presbytère peut être mal interprété et mal compris par une partie de la population, mais aussi qu'une telle occasion représentait une opportunité très intéressante pour l'avenir de la commune, il a décidé de ne pas fuir ses responsabilités.

...

Il fallait agir vite et diverses démarches furent entreprises en peu de temps.

- Principal intéressé, Monsieur le Curé fut le premier consulté, avant d'entreprendre toute autre démarche. Son accord bienveillant permit d'aller plus avant.

- Monsieur l'Evêque fut ensuite très précisément informé et donna son acceptation après avoir posé des conditions approuvées par le Conseil.

- L'Administration des Domaines évalua le prix de la maison. Il concordait heureusement avec celui demandé par les vendeurs.

- Restait à réunir les capitaux nécessaires à l'achat, aux divers frais, aux aménagements. Un prêt fut accordé par la Caisse des Dépôts et une subvention par le Fonds d'Equipement des Communes.

Le 13 juin, l'acte de vente était finalement signé.

PERSPECTIVES D'AVENIR

En conséquence, dès 1985, après aménagement, "Les Peupliers" deviendront un nouveau et confortable Presbytère, un espace vert ornera le centre du bourg et l'actuelle Mairie redeviendra peut-être salle de classe.

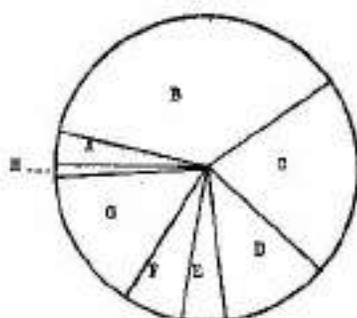
Quant à l'ancien Presbytère, il sera notre Maison Commune où pourront cohabiter les services municipaux et les associations. Son aménagement demandera bien sûr plusieurs années, mais l'ensemble de l'opération aura permis de sérieuses économies sur tout ce qui aurait dû être entrepris dans le futur si cette solution ne s'était pas présentée.

Il convient enfin de signaler que le projet d'extension de la Salle Polyvalente n'est pas entièrement abandonné. Limité désormais à une grande cuisine, il devrait être réalisé l'année prochaine avec l'aide de bénévoles.

BUDGET

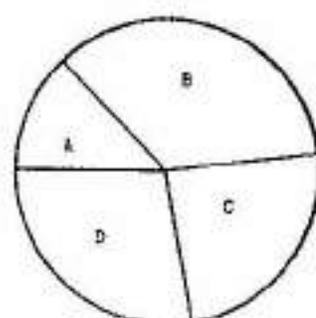


SECTION DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES

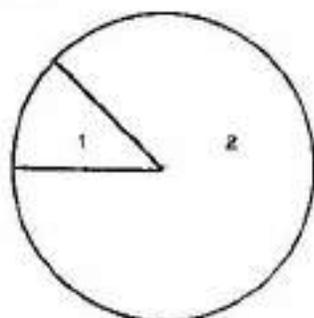
A - Denrées et fournitures	49 500
B - Frais de personnel	525 000
C - Impôts et taxes	15 500
Travaux, frais serv. extér.	290 700
D - Participations, contingents	164 500
E - Allocations subventions	65 650
F - Frais de gestion générale	90 700
G - Frais financiers	219 609
H - Amortissements	15 000
	<hr/>
	1 436 159



RÉCETTES

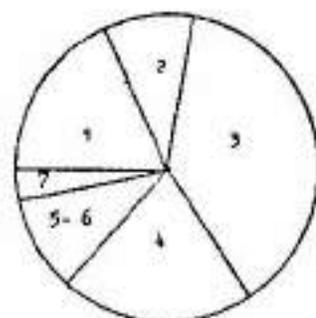
A - Produits d'exploitation	105 841
Produits domaniaux	64 040
Produits financiers	50
Recouvrement subventions	15 000
B - Dotation globale fonctionnement	497 328
Impôts indirects	7 200
C - Contributions directes	348 810
D - Produits antérieurs	394 890
	<hr/>
	1 436 159

SECTION INVESTISSEMENT



DEPENSES

1 - Remboursement emprunts	114 048
2 - Investissements	816 795
Assainissement	75 000
Rte forestière	4 200
Mat. jardins	10 365
Mat. divers	69 000
Cuisine salle	80 000
Sol salle, etc	45 000
Maison, frais, aménagements	510 000
	<hr/>
	930 843



RÉCETTES

1 - Excédent reporté	166 618
2 - Dons subventions	84 900
3 - Emprunts	300 000
4 - Récupération TVA	194 611
5 - Aliénation bien	2 100
6 - Subventions en annuités	96 619
7 - Taxe locale équipement	25 985
	<hr/>
	930 843

LES IMPOTS LOCAUX

Chacun de vous est persuadé de la nécessité d'entretenir les biens collectifs (routes, bâtiments communaux, cimetière etc...), de payer correctement les employés. Chacun souhaite la création de nouveaux équipements publics. Et pourtant le paiement des impôts locaux constitue chaque année un épisode douloureux, source d'agacement et d'interrogation. On n'aime guère ouvrir son portefeuille sans en connaître la justification précise.

Nous avons pris le parti de vous tenir le mieux informés possible de la vie communale. Nous voulons donc vous parler, dans ce deuxième numéro du "Trait d'Union", des impôts locaux en général et dans notre village en particulier.

- LES 4 TAXES LOCALES

Les communes n'ont pas la liberté de lever les impôts de leur choix, mais seulement la liberté de fixer le taux de certains impôts de manière à équilibrer leur budget.

Ce sont les quatre taxes dont vous trouvez le détail sur vos feuilles d'impôts locaux. Mais ATTENTION, ces feuilles font apparaître aussi les impôts départementaux et régionaux, et pas seulement ceux qui reviennent à la commune.

Le montant de votre impôt y est calculé en multipliant votre base d'imposition (calculée par l'Administration) par un taux ou pourcentage fixé par le Conseil Municipal.

. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Elle est due par tout propriétaire de bien immobilier bâti.

La base d'imposition est constituée par le revenu cadastral égal à 50 % de la valeur locative du bien (il y a 8 catégories de logement).

. La Taxe d'Habitation.

Toute personne physique ou morale, propriétaire ou locataire, occupant un local en est redevable.

La base d'imposition est la valeur locative cadastrale du local (8 catégories comme pour la T.F.P.B.)

. La Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

Elle porte sur toutes les parcelles de terrain qui ne supportent aucune construction.

La base d'imposition est égale à 80 % de la valeur locative cadastrale des terres classées en plusieurs groupes de nature de culture.

. La Taxe Professionnelle.

Elle est due par toute personne physique ou morale exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée dans la commune.

- MONTANT DE L'IMPOSITION LOCALE A SAUGNAC ET CAMBRAN

Début 1984, le Conseil Municipal a légèrement augmenté les taux des 4 taxes :

- celui du Foncier Bâti est passé de 5,66 % à 6,15 % (la moyenne départementale était, en 1983, de 8,16 %). Cet impôt devrait rapporter en 84 : 67 500 F.

- celui de la Taxe d'Habitation est passé de 4,78 % à 5,19 % (moyenne départementale 83 : 8,02 %) Rapport attendu : 133 393 F.

- celui du Foncier non Bâti de 30,74 % à 33,41 % (moyenne: 25,8 %) Rapport attendu : 60 405 F.

- celui de la Taxe Professionnelle de 8,69 % à 9,45 % (moyenne 11 %) Rapport attendu : 72 404 F.

- PART DES IMPÔTS LOCAUX DANS LES FINANCES DE NOTRE COMMUNE.

Les ressources d'une commune sont essentiellement constituées de subventions de l'Etat, des revenus de son patrimoine, d'emprunts auprès des organismes de crédit et bien sûr des impôts Locaux.

En 1984, les subventions de l'Etat devraient représenter à peu près 39,5 % des recettes de Saugnac et Cambran.

Notre commune a la chance de posséder une forêt de 116 ha. C'est assez peu dans notre département, mais c'est mieux que rien. Notre forêt produit occasionnellement des revenus mais elle nécessite aussi régulièrement d'importants frais d'entretien et d'investissement.

Quant aux impôts locaux, ils auront représenté à peu près cette année 14 % des recettes. Soit seulement l'équivalent du remboursement annuel des emprunts effectués par la commune ces dernières années.

Il convient enfin de souligner que les subventions de l'Etat sont proportionnelles aux impôts communaux ("Aide toi et le Ciel t'aidera"....)

QUELQUES PRECISIONS...

Taxe foncière sur les propriétés bâties.

- Toutes les constructions fixées au sol présentant un caractère de bâtiment sont imposées sauf les bâtiments ruraux à usage agricole.

- Les locaux à usage d'habitation construits avant le 1/1/73 bénéficient d'une exemption de 25 ans qui a été ramenée à 15 ans en 1984 (loi du 29.12.83).

Les constructions achevées postérieurement à cette date ne sont exemptées que pour 2 ans.

- Cet impôt est dû par celui qui est propriétaire au 1er janvier de la dite année.

- Le revenu cadastral servant de base d'imposition est égal à la moitié de la valeur locative.

- La valeur locative est révisée par l'administration à l'occasion de construction nouvelle, de changement de consistance (agrandissement, démolition...), de changement d'affectation, et dans certains cas, lors de changement de caractéristiques physiques : chauffage central, transformations extérieurs..., et de changement d'environnement.

- S'il n'y a pas de révision de la valeur locative, il y a réactualisation en fonction d'un coefficient fixé par la loi de finances.

- Les dégrèvements existent pour les personnes âgées, de condition modeste,

. âgés de plus de 75 ans au 1er janvier, ou titulaires du FNS, vivant seuls ou avec leur conjoint et n'étant pas imposables à l'impôt sur le revenu.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- Sont imposables les terres rurales à l'exception des terrains boisés (exonération 30 ans), des marais desséchés (exonération 20 ans), des terres incultes ou plantées de fruitiers (exonération 10 ans).

- Le revenu cadastral servant de base d'imposition est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 20 %.

- La valeur locative de chaque parcelle est fixée par nature de culture et par classe. Elle est affichée en mairie.

- Les valeurs locatives sont réactualisées par période triennale et entre les 2 actualisations elles sont majorées de coefficients.

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

Par le décret du 2 février 1955, le bureau d'Aide Sociale (B.A.S.) se voit confier trois missions minima :

- "Constitution des dossiers de demande d'aide légale : le BAS a pour rôle de remplir les dossiers, de les instruire, en effectuant les enquêtes nécessaires et en fournissant avant transmission un avis motivé sur la requête.

- gestion de l'action sociale de prévoyance et d'entr'aide complémentaire de l'aide légale.

- coordination de toutes les activités d'entr'aide menées sur le plan local et par les organismes publics.

Les ressources proviennent d'aides du département, de subventions communales, des organismes sociaux, de participation dans des acquisitions de concessions au cimetière) etc...

A côté de ces missions obligatoires, le B.A.S. peut évidemment avoir des missions plus étendues.

Jusqu'à l'heure, à Saugnac-et-Cambran, son rôle a surtout été d'assurer le service d'aide ménagère. En 1983, 8 personnes âgées en ont bénéficié, soit 1 122 heures (pour un an) réparties sur deux aides ménagères .

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un "colis" a été remis aux personnes de plus de 75 ans et un goûter en musique offert à celles de plus de 60 ans. Une après-midi bien agréable qui a permis de se rencontrer, de rappeler quelques souvenirs.

En 1984, nous avons essayé de nous adresser également aux plus jeunes en leur organisant des loisirs : deux sorties par semaine en juillet et août à la piscine de Pouillon. 66 enfants ont participé avec enthousiasme.

Le déplacement en car a été entièrement financé par le B.A.S. La surveillance à la piscine a été assurée à tour de rôle par des parents bénévoles que nous tenons tout particulièrement à remercier. Seuls restaient à la charge des parents l'entrée à la piscine et le coût des leçons de natation. Des sorties appréciées par tous les enfants et l'occasion pour certains d'obtenir leur brevet de natation.



Que l'eau est bonne !

Comme vous pouvez le constater, le rôle du B. A. S. peut être très vaste et nous pensons qu'il est encore mal connu dans la commune.

En fait, toute personne peut faire appel à une aide ménagère municipale : à l'occasion d'une maladie, d'un retour de clinique, ou d'hôpital, et chaque fois que des circonstances difficiles rendent nécessaire la présence d'une personne efficace. Une aide à domicile peut être à votre disposition pour vous permettre de rester le plus possible dans votre foyer en vous assistant pour des besognes ménagères courantes, en vous assurant d'une présence réconfortante. Il vous suffit d'en faire la demande à la mairie.

Ce service est payant et son prix est calculé au plus juste en fonction des revenus et de la participation des organismes sociaux.

Nous vous rappelons la liste des membres qui composent ce bureau et qui se réunissent régulièrement :

- Président : M. le Maire
- Membres :
- . Mme Danielle BOURDENX
- . Mme Paulette DUFAU
- . Mme Rose Marie DUTILH
- . M. René GAUJOUR
- . M. Henri LABORDE
- . Mme Mireille LALAINÉ
- . Melle Lucie POUYMAYOU
- . M. Jean LESGOURSES

C'est donc auprès de l'un d'entre eux que doivent être rapidement signalés les cas de nécessité. Notre action s'étend aux anciens, aux jeunes, ou aux mères de famille dans le besoin, mais cette action doit rester discrète, dignité et respect obligent.

La Vie des Associations

ASSOC. CHASSE COMMUNALE AGRÉÉE

Notre association reste toujours très vivante.

Elle a augmenté le nombre de ses membres, et, nombreux sont ceux qui ont participé aux diverses activités: fabrication et mise en place de cages à lâcher, création de cultures à gibier et installations d'agrains.

Toutes ces actions cynégétiques, contrôlées et approuvées par les techniciens de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ont été subventionnées. Avec cette subvention, nous pourrons augmenter sensiblement les prochains lâchers de gibier.

Par ailleurs, des battues aux nuisibles ont permis la destruction de 164 ragondins et 10 renards.



Le déplacement de la réserve sur les lieux-dits "Lartique, Perrin, Clédère et Houssoles", loin des bords du Luy, nous permettra de lutter plus efficacement dans les prochaines années contre les nuisibles, les ragondins en particulier.

Il a été décidé que l'A.C.C.A. organisera sa fête le dernier samedi de mars, à laquelle toute la population saugnacaise est amicalement invitée. Au programme:-

- un repas excellent, (vous dégusterez même du civet de sanglier)
- un ball-trap, (ouvert à tous, chasseurs et non chasseurs)
- un concours de quilles qui durera jusqu'au dimanche soir.

La chasse reste avant tout un sport particulièrement plaisant et notre A.C.C.A. s'efforcera toujours d'améliorer cette activité.

Afin que de telles images redeviennent plus familières...

AMICALE DU 3^e AGE

Fin décembre 1984 notre Amicale aura déjà 6 ans.

En 6 ans, que de chemin parcouru puisqu'elle compte déjà 144 adhérents. Et si tous les SAUGNACAIS et SAUGNACAISES âgés de 60 ans et plus venaient nous rejoindre, nous serions probablement une des associations les plus importantes de notre commune.

Malgré la modestie de nos ressources, nous nous efforçons de maintenir un programme d'activités à peu près égal d'année en année.

C'est ainsi qu'en 1984 deux voyages ont été organisés :

- le 21 juin : 54 adhérents ont pu visiter le Saint-Emilionnais et ses vignobles : IUSSAC, son vieux Château et sa vieille Eglise ; sans oublier l'excellent repas qui nous a été servi ainsi que les dégustations des vins du cru.
- le 13 septembre , ce sont 52 de nos adhérents qui ont pu apprécier les charmes de quelques "beaux coins" du Béarn. Après visite du zoo d'Asson, repas très apprécié à la Guinguette du Lac à Bielle suivi d'une halte à la Coopérative de Jurançon avec, ici également, dégustation des vins du terroir suivie des traditionnelles provisions "de route". Sur le chemin du retour, une halte pour admirer la magnifique Cathédrale du XII^e siècle de LESCAR.

Hormis ces voyages, deux goûters sont offerts annuellement.

Au cours du goûter de Printemps, une projection de diapositives sur la THAILANDE fut très appréciée.

Un repas annuel est également organisé en début d'année.

Ce repas servi dans un très bon restaurant de la région connaît toujours un grand succès.

Nous souhaiterions que des occasions plus fréquentes de nous réunir nous soient offertes et Monsieur le Maire nous a informés d'un projet de construction d'un local qui nous permettrait de mettre sur pied un programme de distractions que nous ne manquerons pas d'organiser.

Pour l'avenir, peut-être nous sera-t-il possible, en accord avec des Clubs voisins, d'organiser des voyages d'un style différent ?

Mais n'anticipons pas...

ENTENTE SAUGNACAISE

. section Basket



Dans le "Trait d'union" de l'année dernière, nous nous réjouissons de la bonne santé de notre club, et plus particulièrement des résultats de nos basketteurs. Ce n'était pas faire preuve d'outrecuidance, ni de l'optimisme béat : la saison 83-84 restera bel et bien dans les annales du club comme la meilleure de toutes celles que nous avons vécues. Pour mémoire, faisons-en un rapide bilan : onze équipes étaient engagées : toutes ont fait honneur à nos couleurs certes, mais quelques-unes ont eu un comportement particulièrement remarquable. Ainsi, chez les jeunes, les benjamines ont remporté le championnat des Landes série B, les cadets sont allés jusqu'en quart de finale et les poussins, invaincus, ont obtenu brillamment le "vrai" titre de champion des Landes, celui de la série A. Ce fut pour eux et pour leurs entraîneurs une immense joie et une juste récompense. Les juniors, auteurs d'une saison exemplaire, ne se sont inclinés qu'en finale devant les cadets de Chalosse de Gaujacq, au terme d'une rencontre palpitante qui a réjoui un nombreux public. Chez les seniors, la réserve I a accédé à la division supérieure, de même que l'équipe première qui a littéralement survolé le championnat de sa catégorie, obtenant le titre de champion des Landes, assorti de la première place au challenge de l'offensive (moyenne de 85 points marqués par match). Ce résultat d'ensemble exceptionnel auquel il faut ajouter, sur le plan individuel, la victoire du minime Lionel Gourgues au critérium du jeune basketteur, a valu à l'Entente Saugnacaise d'être classée 2^e club landais de l'année, à 1 point seulement (quel dommage !) de Gaujacq.



Les poussins, champions des Landes 84, et leurs entraîneurs

Mais nous ne vivons pas de souvenirs, aussi agréables soient-ils. La saison 83-84 terminée, il a fallu songer à la suivante. Dès le mois de juin, l'assemblée Générale du club a élu un nouveau Comité Directeur (élargi à 15 membres) dont nous donnons la composition plus loin, et a réparti les tâches d'encadrement pour 84-85.

Les voici :

Initiation : M. L. POUYMAYOU
Poussines : A. CHICOYE, E. ALTEMIR
Poussins : J.C. COUDANNE, M. LACASSAIN
Benjamines : P. PRADET
Benjamins : D. et Y. LABAT
Minimes filles : C. LALANNE, A. VINCK
Minimes garçons : C. CASSEN, J. DESCAZAUX
Cadets : B. LAFOURCADE
Juniors : J. LALANNE
Séniors filles : F. GAILLARDET, M. L. POUYMAYOU
Réserves 1 et 2 P. CAMIADE, P. PRADET
Séniors 1 : M. CASTILLON

Ce sont donc 12 formations qui défendent le maillot saugnacais et nous nous réjouissons de l'apparition d'une équipe de séniors féminines. Les dames et demoiselles sont de plus en plus nombreuses à s'intéresser au basket, et c'est tant mieux. Pour ce qui est des résultats, il est encore bien tôt pour savoir si nous jouerons les premiers rôles au printemps, mais les prestations automnales apportent tellement de satisfactions que l'on se prend à rêver...

Terminons par un regret, hélas : l'échec de la "Fête du sport". Celle-ci, organisée par l'Entente le 1^{er} septembre, a été boudée par les saugnacais. Grande a été la déception de tous les bénévoles qui se dépensent sans compter toute l'année pour s'occuper des enfants et donner au village une saine animation, et qui constatent que leur appel n'est pas entendu, même par certains parents, pourtant bien contents de trouver à Saignac-et-Cambran une telle association. Espérons qu'en 1985, nous n'aurons pas à déplorer semblable désaffection.

Composition du Comité Directeur :

Président : Georges Desclaux
Vice-présidents : Claude Cassen
Jean Descazaux
Secrétaire : Michel Castillon
Secrétaire adjoint : Dominique Labastie
Trésorier : René Dumon
Trésorier adjoint : José Altémir
Membres : Ernest Altémir Jean Lalanne
 Didier Berbinau Michel Pouymayou
 Michel Lacassain Pierre Pradet
 Bernard Lafourcade Fernand Sangla



.Section Tennis



Voici plus d'une année que cette Section vit.
Avant de poursuivre la présentation et les modestes ambitions, observons quelques chiffres :

1983 : 62 adhérents dont 27 de "moins de 18 ans" (43%)
1984 : 73 adhérents dont 33 de "moins de 18 ans" (45%)

Nous enregistrons ainsi une augmentation globale (de 18 %) malgré une installation extérieure désuète et un court intérieur astreignant (installation et rangement du filet, relevage des panneaux de basket).

- Ces chiffres prouvent que le tennis présente un attrait non négligeable et croissant, en particulier chez les jeunes. Ne recherchent-ils pas ainsi un loisir complémentaire même en l'absence totale d'un encadrement ?

Le tennis n'est plus le loisir des "urbains" mais prend de plus en plus place parmi les communes ceinturant "la ville". On voit ainsi ces dernières se doter d'installations extérieures dignes de ce sport. Notre commune échapperait-elle à cette épidémie salutaire ? Certes pas.

- Aussi, mieux que maintenir les structures existantes, nous devons nous diriger vers la réfection (ou la création, pourquoi pas) du court extérieur sans toutefois ignorer les charges financières que cela entraînerait pour la commune (c'est toujours vers elle qu'on se tourne).

Tarifs des inscriptions :

Ils demeurent les mêmes que ceux de l'an passé, à savoir :

Habitants de Saugnac et Cambran :	adulte.....50 F
	moins de 18 ans..30 F
Personnes n'habitant pas la commune :	
	adulte.....100 F
	moins de 18 ans..60 F

Carte "famille" : 120 F

Les adhérents eux-mêmes doivent veiller au respect du règlement soit en retirant la clé de la salle auprès de l'alimentation "LABOURDETTE" soit en exigeant que le court extérieur ne soit utilisé que par des personnes à jour de leurs cotisations.

Comme l'an passé, M. SANGLA tiendra une permanence pour la vente des cartes 85 et la remise du règlement.

Association Gymnastique Volontaire



Notre section vient d'entamer sa troisième saison.

Animées par une monitrice de la FFEPGV, ces séances restent à la portée de toutes, jeunes et moins jeunes, quelle que soit la capacité physique.

Trois séances par semaine :

lundi : 8h45 à 9h45

mardi : 19h30 à 20h 30

vendredi : 19 h30 à 20h30

Afin de favoriser encore davantage les rencontres, deux randonnées pédestres ont été organisées : en juin, la montée de la Rhune ; en octobre, le parcours ASCAIN-SARE.

Bien que demandant un certain effort, elles ont connu un vif succès.

Ce fut l'occasion pour chacun d'apprécier nos montagnes, leur végétation, le calme qui y règne. Un pique-nique le midi, en cours de montée a été le bienvenu et a redonné des forces aux plus fatigués.

Espérons que nous vivrons d'autres moments aussi agréables.



En plein effort...

La section de gymnastique volontaire vous invite à venir encore plus nombreux.

COMITE DES FÊTES DE SAUGNAC ET CAMBRAN

Les années se suivent sans forcément se ressembler. En effet, le comité des fêtes, avec la collaboration et le dynamisme de ses nombreux membres a effectué le passage de 1983 à 1984 dans la joie et la bonne humeur, en organisant un réveillon dansant qui a connu un succès complet. Sa majesté Carnaval a pu rire aux éclats, lors de la soirée costumée organisée par les jeunes de la classe, avec notre concours et également la complicité de la très nombreuse assistance. Bravo à tous et à bientôt, la prochaine soirée sera chaude ! Les fêtes de juillet ont connu de grands moments avec des divertissements pour les grands et petits, jeunes et moins jeunes. Nous devons souligner l'excellent spectacle fourni par la troupe "LES FRÈRES PAGE", aidés en la circonstance par une remarquable prestation de notre premier magistrat et vice-président et de ravissantes partenaires...

Les Frères PAGE

Photo Serge LAFOURCADE

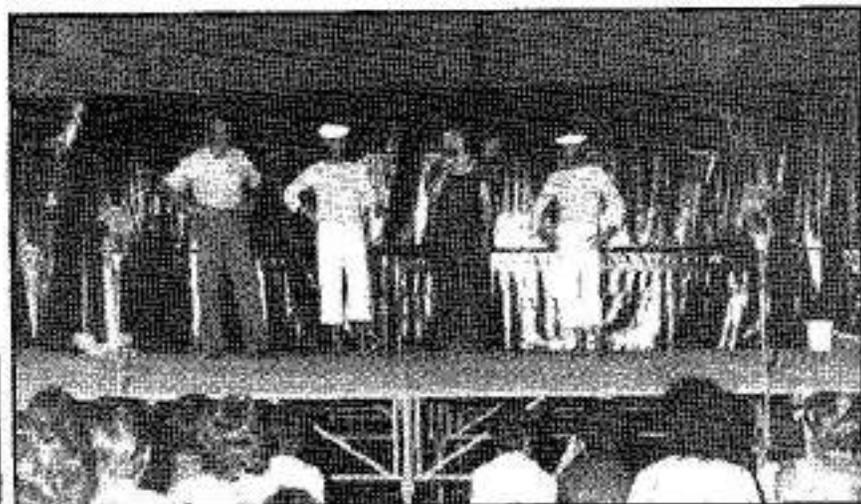
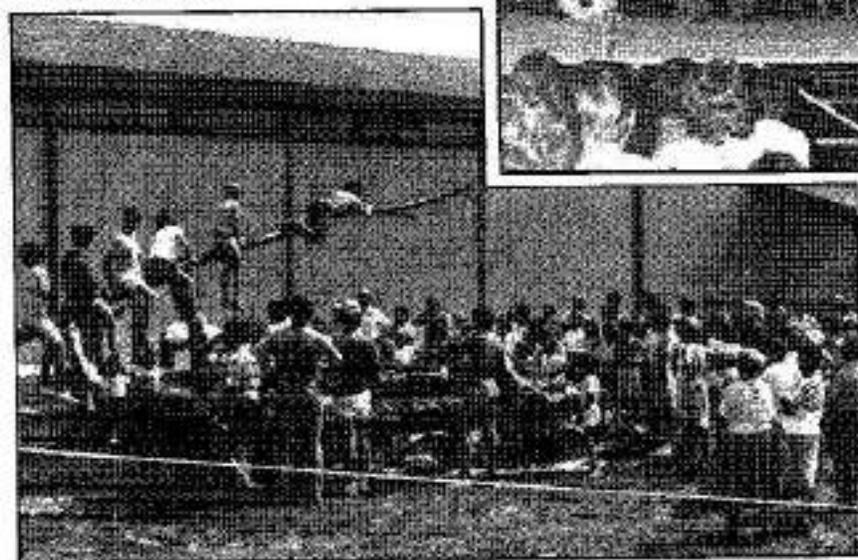


Photo Serge LAFOURCADE

Les jeux d'enfants

Quant au lundi, il fut un grand succès populaire, et s'il a permis aux nouveaux arrivants de mieux faire connaissance avec les Saugnacais, notamment autour du "Barricot" et des grillades, préparées par nos soins, son retour sera sûrement de longue durée. Comme il se doit, nous allons terminer l'année 1984 par le réveillon dansant auquel nous invitons toutes les Saugnacaises et tous les Saugnacais à participer.

Par ailleurs, et pour répondre aux interrogations de quelques personnes, nous tenons à préciser que notre fête peut être réalisée chaque année grâce à une subvention Communale qui couvre l'intégralité des dépenses.

A très bientôt.

FEDERATION PARENTS D'ELEVES "F.C.P.E."

Cette année, le Conseil local de la Fédération des parents d'élèves a consacré son action en particulier aux loisirs des enfants de l'école.

Le Loto de 1983 a permis de financer une partie du coût de la classe de neige des CM1 et CM2 au mois de mars 1984, pour la somme de 6 000 F.

Nous avons également donné une somme de 300 F à la classe Maternelle et financé un voyage d'éveil à l'aéroport de BIARRITZ (700 F), pour les classes de section enfantine, cours préparatoire, cours élémentaire 1 et 2.

L'année dernière, nous avons demandé à la Municipalité d'organiser un ramassage en car, pour accompagner les enfants à la piscine de POUILLON, deux jours par semaine en juillet et août. La Municipalité a accepté et financé le prix du car. La surveillance a été assurée bénévolement et à tour de rôle par les mamans que nous tenons à remercier.

En accord avec les maîtres de l'Ecole et de la Municipalité, il a été convenu que le bénéfice du loto 1984 permettrait de financer une initiation à la musique, dans toutes les classes, dans le cadre des disciplines d'éveil et pendant les cours. Cette initiation sera assurée par un professeur des Centres Musicaux Ruraux, toutes les semaines pendant cette année scolaire.

Nous remercions la Municipalité et toutes les personnes qui soutiennent et apportent leur concours à notre action basée dans un premier temps sur les activités sportives des enfants (ski, natation) et auxquelles nous souhaiterions donner maintenant une orientation plus culturelle.

Nous pensons que notre association a permis à un grand nombre d'enfants de découvrir des joies qui jusqu'alors leur étaient inconnues et ainsi qu'elle a contribué à leur épanouissement.



Visite de l'Airbus

ELAN SAUGNACAIS

L'association, qui va bientôt fêter le quatrième anniversaire de sa nouvelle existence se porte bien. L'année qui se termine a vu se dérouler avec bonheur les diverses festivités devenues rituelles. Une bonne centaine de personnes, de tous horizons et de tous âges, a fêté à Garrey, autour d'une bonne table et dans une ambiance chaleureuse la fin de l'année 83 et quand ces lignes paraîtront, la fin de 84 aura servi de prétexte au même rassemblement amical.

Le loto, traditionnellement clôturé par le couronnement d'un roi et d'une reine a connu, grâce à la participation généreuse de notre communauté et de nos amis de Candresse le même succès que les autres années. Tout en nous réjouissant d'accueillir les habitants de plusieurs communes avoisinantes, nous nous sommes félicités de ce que le sort ait désigné deux "souverains" appartenant chacun à l'une des deux paroisses que rapproche un même service sacerdotal : la reine était saugnacaise, le roi venait de Candresse! De beaux cadeaux leur ont été remis et ils'ont reçu la couronne des mains mêmes de leurs prédécesseurs : ils auront le plaisir de couronner à leur tour les heureux élus du 12 janvier prochain.



Loto des rois : la passation des pouvoirs

Pour la fête des Rameaux, la vente de gâteaux confectionnés par des bénévoles a remporté le succès habituel. Les bénéfices ont permis d'arrondir la somme déjà en caisse et l'association, dont le but est d'aider autant que de rassembler, a versé une somme représentant sa participation au forage de puits au Tchad et à la plantation de deux cent cinquante mille arbres par an, afin de combattre la désertification dans certaines contrées de ce pays et de rendre les terres plus aptes à la culture.

La saison sportive ayant été faite pour l'Entente Sagnacaise, l'Elan a tenu à féliciter tous les lauréats. Une petite réception a réuni autour des membres de son bureau, des dirigeants du club de basket, les joueurs et entraîneurs des équipes de séniors, juniors, poussins et benjamines. Une coupe a été remise à Monsieur Dosclaux, président de l'Entente.



Trophée offert par l'Elan

La soirée du mois d'août n'a pu se dérouler, le temps devenant menaçant, dans le parc du presbytère et c'est la salle polyvalente qui a accueilli les convives venus déguster un menu dont ils ont semble-t-il fort apprécié la nouveauté. Rendez-vous est donné à tous le 3 août de cette année.

Enfin, avant la rentrée des classes et pour profiter des dernières chaleurs de l'été, une sortie en car a été organisée à la fin du mois d'août, dans les Pyrénées. Le pique-nique dans la montagne a satisfait le besoin de détente de tous, tandis que le repas à Aire, sur la route du retour, permettait un repos appréciable après une journée de grand air. Une formule qui devrait permettre à tous ceux qui souhaitent s'offrir une journée de vacances de venir grossir les rangs des habitués. Ils seront bien accueillis comme ils le seront s'ils souhaitent répondre à l'invitation faite à tous de se réunir autour d'un verre, après la messe de la Nuit de Noël et celle de Pâques pour célébrer une joie que l'Elan voudrait communicative.

F.N.A.C.A.

Chers Amis,

Le Trait d'Union, Bulletin Municipal de Sagnac et Cambran ne donne la possibilité de vous parler plus longuement cette année de l'association que je préside : la F.N.A.C.A. Comité Local (Fédération nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc, et Tunisie). Tout d'abord, je veux vous parler de ses origines, je vous entretiendrai ensuite de ses buts et enfin de ce que la F.N.A.C.A. représente dans la Commune, les réalisations du Comité Local en 84.

SES ORIGINES - Sur le plan national

Notre Fédération fut fondée en 1958, non pas pour créer une association supplémentaire, mais parce que cela répondait à une nécessité. Plutôt que de s'affilier individuellement dans les quelque 250 Organisations d'Anciens combattants que compte notre pays, en supposant qu'elles l'aient voulu, ce qui n'était pas évident à l'époque, certains (nos premiers responsables) trouvèrent qu'il était préférable de s'unir en toute indépendance au sein d'une association spécifique pour mieux défendre nos intérêts. 26 ans après, le succès qui a couronné les efforts de tous ceux qui se sont consacrés à cette tâche ardue mais exaltante témoigne que la voie choisie était la bonne.

Le 16ième Congrès National qui a eu ses assises à BIARRITZ les 19, 20 et 21 OCTOBRE 84, a donné les résultats officiels d'adhérents soit 308 390 ; ainsi la FNACA est l'association spécifique de la 3ième génération du feu, la plus importante du monde combattant.

Dès 1957, après le retour des rappelés en 1956 (la guerre d'Algérie ayant débuté le 1.11.1954) il y eut 3 associations, qui sont :

- . l'association des Anciens d'Algérie (A.A.A.)
- . le groupement des rappelés et maintenus (G.R.M.)
- . l'association nationale des Anciens d'Algérie (A.N.A.A.)

C'est le 21.9.1958 que le Congrès d'Unification eut lieu. La Fédération Nationale des Anciens d'Algérie est née. Son programme est vaste, voici les principaux points :

- . retour accéléré et gratuit des corps de nos camarades tombés en A.F.N.
- . obtention rapide des pensions à tous les niveaux.
- . présomption d'origine sans délai.
- . obtention de la carte de combattant.

Pourtant en 1958 on ne savait pas encore que la guerre d'Algérie se terminerait le 19 mars 1962, après 8 ans de combats, mobilisant plus de 3 millions d'hommes et entraînant la mort de 30 000 d'entre eux.

C'est en 1963 que la FNAA qui devient la FNACA pour mieux marquer sa volonté de faire connaître les Anciens COMBATTANTS en Algérie, décide de commémorer chaque année le 19.3.1962. Ce jour dédié à la mémoire de nos 30 000 disparus, à la paix, à la défense des droits des survivants.

QUELQUES ETAPES DE 1958 à 1984

- . 19 mars 1964 : première commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.
- . janvier 1973 : inauguration de la plaque "Algérie" sous l'Arc de Triomphe.
- . 9 décembre 1974 : promulgation de loi nous reconnaissant la qualité de combattant. Admission de la FNACA à la Fédération Mondiale des A. Combattants.
- . 15 décembre 1975 : publication de la 1ère liste d'unités combattantes.
- . septembre 1978 : la majorité de 246 députés est atteinte, ils sont d'accord avec les propositions de la FNACA pour de plus justes conditions d'attribution de la carte du Combattant.
- . 1 juillet 1981, la FNACA est reçue par le nouveau Président de la République, Monsieur Mitterrand.
- . 4 octobre 1982 : loi n° 82 843 qui sur proposition de la FNACA donne de plus justes conditions d'attribution de la Carte du Combattant (Unanimité au SENAT et à l'ASSEMBLEE NATIONALE : quelle réussite !).

Certains dénigrent et critiquent la FNACA ; elle, construit, propose et obtient.

LES BUTS QUE LA FNACA S'EST DONNES ET SON ACTION

- . Elle se veut toujours et partout.
- . La reconnaissance par les Pouvoirs Publics du 19 mars, journée du souvenir.
- . Libre et indépendante à l'égard des Pouvoirs Publics ainsi que de toutes appartenances politique, philosophique et religieuse.
- . Le respect des idées de tous et de chacun.
- . Quel que soit le gouvernement en place, elle est et elle reste en faveur :

- de l'attribution de la Carte du Combattant au plus grand nombre d'Anciens Combattants d'Afrique du Nord.
- de l'égalité des droits qui n'est pas toujours appliquée
- campagne double
- pension à titre "guerre".

La FNACA c'est aussi de nombreuses réalisations pour ses adhérents, et leurs familles. Elle a créé pour nous :

- un service juridique et social national
- une mutuelle, complémentaire médico-chirurgicale
- une caisse nationale de retraite mutualiste
- des vacances en famille (HIVER-ETE)
 - . A LANGOGNE en Lozère
 - . A FLUMET en Savoie
 - . A ASCAIN en Pays Basque.

Enfin la FNACA a confié à des adhérents professeurs d'histoire, une action appelée le G.A.J.E. (guerre d'Algérie, Jeunesse, Enseignement) pour apporter une contribution au débat sur l'enseignement de l'histoire, pour la réhabiliter, tant il est vrai que l'histoire est le patrimoine de l'homme et la mémoire d'un peuple. Si vous désirez participer, envoyez un texte avec photos si possible, en racontant tout simplement la vie de tous les jours (les actions, les peurs, les joies, les soucis) en Algérie, au Maroc et Tunisie, au G.A.J.E. Anciens d'Algérie 37/39 rue des Gatines 75.980 PARIS CEDEX 20.

SAUGNACAIS et CAMBRANAIS si vous avez participé entre 1952 et 1962 à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et Tunisie, vous pouvez adhérer à la FNACA ; pour tous renseignements contactez M. ITURRIA tél. 97.07.33 ou M. ANTON tél. 97 86 58.

Quant à notre Comité local, il se porte bien avec ses 38 adhérents. L'assemblée générale du 20.10.84 a désigné son nouveau bureau pour 84.85. Il se compose de LABAT Jacques : vice-président, ITURRIA Gérard : secrétaire DUBOUE Gilbert : trésorier, LABASTIE Ernest : trésorier Adjoint, LAFITTE Hubert : responsable juridique et social, ANTON R. : Président.

Le même bureau avait présidé aux destinées de Comité en 83/84, et il faut bien admettre qu'il n'avait pas trop mal réussi, jugez-en vous même :

. Le 15/10/83 "Repas méchoui" réunit 68 personnes y compris M. le Maire et notre aumônier M. le Curé de Saugnac et Cambran

. Le 11/11/83, participation du Comité à la journée du souvenir : excellente soirée qui se termine avec un bal à papa bien "sympa".

. Le 3/12/83, "soirée croupions" aussi réussie que la précédente avec 58 présents, M. le Maire, et M. le Curé (les chataignes et le bourret).

. Le 8/1/84, le bureau invite tous les adhérents et leur épouse pour boire l'apéritif et partager le gâteau des rois, c'est l'occasion (recherchée) de nous présenter mutuellement les vœux pour l'année 1984.

. Le 30/1/84, à la suite des inondations d'août 1983, le Centre familial et vacancier de la FNCA ERROTA-BERRIA à Ascain a été sérieusement endommagé. Le bureau départemental demande aux Comités locaux une participation d'un franc par adhérent. Nous versons la somme de 310 F.

. Le 19/2/84, sortie à la neige, 61 participants ; une journée magnifique de souvenirs et d'entrain et ceci est d'autant plus à signaler qu'à la PIERRE ST MARTIN nous avons eu le vent, la neige et le froid, mais nous nous sommes réchauffés au soleil de l'amitié. Au retour, repas à la Cafétéria de Pau.

. Le 3/3/84, Assemblée Générale, 23 adhérents présents.

. Le 19/3/84, en présence de M. le Maire et de M. MORLAES, Président des Anciens Combattants 40/45, commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, Maroc et Tunisie ; la cérémonie se déroule dans la dignité et le respect de tous les morts de toutes les guerres. Après le dépôt de gerbe, nous allons nous recueillir sur la tombe d'un Ancien d'Algérie : GUICHEMERRE Gérard.

. Le 25/3/84, "Journée du Comité Local", messe à 11 h 30, dépôt des gerbes au Monument aux Morts, réunion fraternelle avec de nombreux représentants du monde combattant, il faut souligner également la présence des enfants de la Commune et de nombreux Saugnacaises et Saugnacais. Apéritif offert par la Municipalité. Banquet à GARREY, sont invités M. le Maire et son épouse, M. le Curé, M. MORLAES et son épouse.

. Le 8/5/84, participation de notre Comité à la journée souvenir.

. Le 3/6/84, "Journée PAYS BASQUE" : 52 participants. Visite le matin de la Côte : BAYONNE ANGLET-BIARRITZ-BENDAYE et repas au Centre d'ERROTA-BERRIA à ASCAIN, il nous plaît de souligner l'excellente réception faite par l'animateur et le bon repas (pas cher) servi dans un cadre et une ambiance de bon aloi. L'après-midi, Col d'Ibardin où certains ont apprécié "les ventas" et certains la sangria. Repas le soir, à la Cafétéria CASINO d'ANGLET.

Il est certain que toute cette activité a fait l'objet d'une préparation longue et généreuse de la part des membres du bureau, tant par les contacts que les diverses réunions nécessaires à l'aboutissement et la réussite d'un tel programme.

Je voudrais terminer en précisant que dans notre beau coin des Landes, il est des règles pour les adhérents ou futurs adhérents sur lesquelles nous ne saurions transiger, telles que le respect de nos idées personnelles, politiques ou religieuses, la tolérance pour tous, la bonne humeur et l'amitié. Je suis content de pouvoir souligner les excellents rapports que nous entretenons avec M. le Maire et ses Conseillers, M. le Curé et les représentants du monde combattant.

Enfin, si vous désirez savoir ce que nous allons faire en 1984/85, je vous donne rendez-vous l'année prochaine sur le... TRAIT D'UNION.

A.R.

M.O.D.E.F.

Depuis sa présentation l'an dernier sur le premier numéro du "Traité d'union" municipal, notre syndicat aura surtout vécu avec l'année qui s'achève ; 2 événements peut être plus marquants.

En premier lieu, la chance a daigné enfin sourire à l'un des nôtres : notre ami et actuel vice-Président du syndicat local Roland GUILHEMJCUAN.

C'est ainsi que le dimanche 21 octobre, il se voyait remettre le 5ème lot de la Souscription Départementale de Soutien, tirée à l'occasion du traditionnel et annuel Congrès des Fermiers et Métayers, qui se déroulait à Saint-Sever.

A cette occasion l'heureux gagnant recevait ses amis et ses invités personnels, auxquels se joignait le Conseil Municipal, et leur offrait un bien sympathique et chaleureux apéritif d'honneur.



Photo Noguès L. 1984 R. 3. D.F.

Avec l'heureux gagnant

- Le mercredi suivant, 24 octobre, avait lieu dans la Commune l'élection de délégués à la Mutualité Sociale Agricole.

Le MODEF était là, seule organisation syndicale de la profession à présenter officiellement une liste sur le plan local ; ses 4 candidats avec 70 % des suffrages exprimés, étaient brillamment élus ou réélus.

2 sortants : Jean Claude ARRIEUSSECQ, Jean LESGOURGUES

2 nouveaux : Roland GUILHEMJCUAN, Jean Michel LAFITTE.

A noter une participation de votants très valable pour un jour de semaine. Elle a atteint 72,10 % des inscrits.

- Quelques nuages cependant assombrissent cette fin d'année : La baisse confirmée du Revenu des Agriculteurs (autour de 4 %) ; les problèmes du gras, avec les nouvelles dispositions (bientôt obligatoires) d'abattage à la ferme ; la retraite à 60 ans pour les Agriculteurs, qui reste toujours une revendication ; l'ostracisme dont est toujours victime le MODEF, tant sur le plan départemental que national, etc... etc...

Autant de raisons, de motifs, qui font qu'à l'intérieur de notre syndicat il nous faut rester encore plus vigilants et unis.

Avec quelques jours d'avance peut être,
A toutes et à tous Bonne Année 85.

En Bref,

MAIRIE

Ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 16 h à 19 h 30
samedi : de 9 h à 11 h 30

Permanences . du Maire : le samedi de 9h30 à 11h30
. du 1er Adjoint : le mercredi de 17 h à 19 h
(permanence MSA)

ECOLES

Horaires : 9h à 12h - 13h30 à 16h30

Cantine : Prix du repas 6F20

Pour les élèves du primaire, la fréquentation de la cantine doit être régulière. Le règlement s'effectue en début de mois. A partir de 4 absences la somme perçue en trop est déduite du mois suivant.

En ce qui concerne les enfants de la Maternelle, les repas pris sont payés en fin de mois.

Garderie : elle fonctionne sous la surveillance de deux employées municipales agréées, à partir de : 7 h 15 le matin et après la classe jusqu'à 16h15.

Ce service est gratuit pour les élèves de la Maternelle.

Pour ceux du Primaire, une participation mensuelle forfaitaire est demandée aux familles :

1 enf : 40F 2 enf : 70F 3 enf. et plus : 90 F

Le règlement se fait auprès du Percepteur par titre de recette en fin de trimestre.

P.T.P.

Heures d'ouverture : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h

Le samedi, le bureau n'est ouvert que le matin

Levée du courrier : 10 h 15

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage est effectué par les services de la ville de DAX le mercredi après-midi.

Il est rappelé que les ordures ménagères ne doivent pas être déversées à la décharge publique.

Etat Civil

ETAT-CIVIL (du 1.12.83 au 30.11.84)

Naissances :

LAFITTE Julie	le 19/12/83	à "Bordenave neuf"
TRUFFIER Charlène	11/01/84	"La Haout"
MANESCAU Jean-Baptiste	22/04/84	"chemin du Conte"
DARTIGUEBLONGUIS Fabien	10/05/84	"Les grands pins"
MORA Fabien	02/07/84	"Ecole"
NASSIET Florence	21/07/84	"Castillon"
SOUCAZE Gaëlle Audrey	02/10/84	"Lot. la Laure n° 15"

MARIAGES :

CLAVERIE Marie-Claude (passage à niveau n° 22) et LABAT Denis (ST Vincent de Paul)	le 07/04/84
TELLER Bernadette (Belgique) et LOUME Christian (Choritéia)	le 28/10/84
ALTEMIR Marie-Jésus (Lotissement Planté) et LARASTIE Dominique (Lot. Planté)	le 16/06/84

DECES :

CHARGELEGUE Eugène	le 06/01/84	"la Sablière"
BRETHES Maria née LAMAISSON	le 18/02/84	"Clédères"
ATLAN Alfred	le 11/03/84	"Lotissement Marsan"
FEIGNA Marie-Marguerite, née DUBOY	le 28/04/84	"Lucot"
MORA Léon André	le 08/06/84	"route de la forêt"
DAGUERRE Marcelle, née GUILHEMJOUAN	le 08/07/84	"Ribadet"
DARRIGADE Jeanne, née GETTEN	le 24/07/84	"Crist"
TASTET Edmond	le 13/08/84	"Montcharmont"
CASTETS Emma, née CESTAC	le 22/11/84	"Maisonnavé"
